



Intervention devant l'Assemblée générale ordinaire de la Société pédagogique genevoise – 7 juin 2005

L'Association *Former sans exclure* s'est constituée le 24 mai 2005.

Elle a pour but de faire connaître, signer et faire signer le Manifeste 2005 qui réclame :

- la même culture de base pour tous les élèves ;
- l'affirmation que tous peuvent apprendre, tous sont éducatibles ;
- une évaluation et une organisation de l'école qui excluent l'exclusion, qui soient au service des apprentissages et non de la sélection.

L'Association est composée de maîtres de tous les ordres d'enseignement, de formateurs, de chercheurs, de cadres, de parents et de citoyens qui en ont assez du discours ambiant, du simplisme et du populisme de ceux qui disent que notre école s'est fourvoyée et qu'il faut entièrement la *refaire*, la faire *redoubler* !

Nous voulons documenter le débat, rétablir les faits, soutenir et démontrer la qualité de l'enseignement. Non, le niveau n'a pas baissé : ce sont nos attentes qui ne cessent de grimper ! Non, le progrès ne se conjugue pas au passé : l'école romande innove depuis 30 ans, et dire que la vie genevoise n'est pas celle de Leytron n'est pas faire injure aux Valaisans !

Nous ne roulons ni pour ni contre la Rénovation. Ni pour ni contre un contre-projet. Nous allons contester point par point les contrevérités de l'ARLE, surtout si vous nous y aidez. Les politiques feront *ensuite* leur travail : ils choisiront publiquement entre *deux visions de l'école*, comme la Tribune de Genève l'a enfin titré aujourd'hui.

Si vous pensez que la coupe est pleine, que nos débats internes sont importants mais que les attaques venues d'ailleurs demandent une réaction collective sans arrière-pensée, alors apportez-nous votre soutien. Ce matin, nous étions 501. Vous pouvez nous aider :

- en signant le Manifeste
- en le faisant signer
- en adhérant à l'Association
- en écrivant avec nous dans les journaux

« *Toute personne a droit à l'éducation.* » Ce n'est pas un rêve, c'est une obligation : l'article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour nous, la justice ne se divise pas : comment l'imposer ailleurs si elle ne s'impose pas ici et maintenant ?

Merci pour votre attention.

Carouge, le 7 juin 2005